

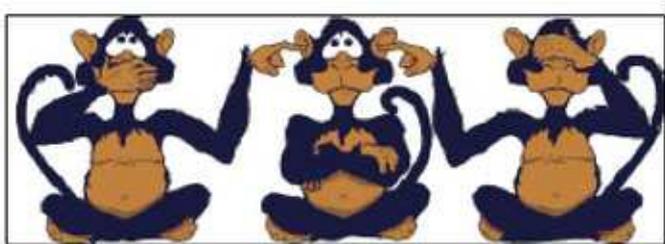
Compte-rendu des CHS-DI des 4 mai et 25 juin 2009

Les deux premières réunions de l'année 2009 se sont tenues les 4 mai et 25 juin 2009.

Elles s'achèvent avec l'annonce du départ prochain de M. Taburet, président du Comité d'Hygiène et de Sécurité Départemental Interdirectionnel.

Si le dialogue et les conditions de fonctionnement de cette instance se sont améliorés sous sa présidence, il n'en demeure pas moins que nous sommes encore loin de la transparence souhaitée par les agents.

L'administration reste réticente à communiquer sur les réformes et restructurations.



Elle demande aux représentants du personnel de l'épauler dans la prise en compte du mal-être au travail, mais refuse paradoxalement depuis 3 ans d'impliquer ces mêmes agents dans les changements de leur environnement de travail.

Tant que l'information ne passera pas, tant que tout se fera en catimini, tant que l'instauration d'une relation de confiance sera refusée, alors malgré toute la bonne volonté des représentants du personnel qui agissent ici dans l'unité, l'action du CHS-DI restera limitée.

Il est donc nécessaire que le CHS poursuive ses efforts d'amélioration :

- **par une meilleure prise en compte des besoins des agents**
- **et par leur nécessaire information directement et par le biais de leurs représentants, en amont des restructurations envisagées, notamment dans le cadre des Groupes de Travail mis en place dans le 64 à cet effet.**

Cette demande est conforme aux orientations d'action qui sont définies par la DPAEP¹ pour l'année 2009 et les années antérieures.

En effet, la note d'orientation précise que pour accompagner les chefs de service et les agents dans cette période de réformes, le CHS doit nécessairement être consulté avant d'engager les travaux. Le CHS doit mettre en place une veille et un suivi des projets afin de formuler **en temps utile** un avis sur ceux-ci.

Il est souligné l'importance d'une sensibilisation des cadres et du développement des actions de professionnalisation des acteurs de santé au travail (formation des membres du CHS, des gestionnaires de site de plus de 100 agents...)

Tout ceci dans un but notamment de prévention des risques psychosociaux (stress, mal-être, dépression...).



La mise en place du document unique

Les **accidents graves** ne sont que la pointe visible de l'iceberg, celui des **risques professionnels** en général. Une maladie, des troubles musculaires, une simple migraine sont autant de sources d'absentéisme bien plus fréquentes. C'est dommage, surtout dans la mesure où les prévenir est simple, efficace et même légalement obligatoire depuis 2001.

Outre la démotivation, une ambiance de travail délétère provoque l'absentéisme, parfois même des conflits sociaux. Une démarche de prévention trouve tout son sens dans la stratégie de n'importe quel encadrant. Pour répondre aux exigences de la loi, certes. Mais aussi pour créer un cadre où l'épanouissement de chaque agent contribue au résultat global du service.

¹ Direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel

Mais où commence la prévention ? Et comment faire ? La méthodologie idéale s'axe autour de la mobilisation, de l'investigation et de la maîtrise des risques. Au fond, des mesures simples, telles que l'aménagement des postes de travail, entraînent déjà une nette amélioration des conditions de travail. Cette amélioration se remarque à tous les niveaux : physique, social et psychologique. Loin d'être une charge, l'ergonomie se traduit par une plus-value immédiate en termes de performances et de productivité.



Pour y parvenir, la démarche doit être basée sur la compréhension des problématiques, l'analyse du travail et la cartographie des processus. Cette approche se traduit par des résultats concrets, capables de réorienter la stratégie de tout le service pour ce qui touche au bien-être du personnel. Il est **judicieux de s'appuyer sur la participation de chacun, car tous les avis importent**. Cette coopération à tous les échelons permet d'ailleurs de proposer des **solutions sur mesure** à travers lesquelles tant les agents que les encadrants ont tout à gagner : plus de satisfaction pour les uns, un surcroît de productivité et de motivation pour les autres.

Dans cette optique, vous avez ou allez recevoir une formation relative à l'élaboration du « Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels ».

L'élaboration de ce document est une occasion de vous exprimer sur vos conditions de travail.



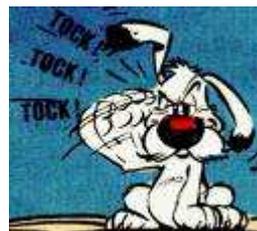
Alors ne laissez pas passer cette opportunité d'améliorer votre environnement.

Conditions de travail INDIGNES

Les agents du courrier du HDI de Pau travaillent en sous-sol, sans éclairage naturel, dans une atmosphère confinée.

Si la Direction a admis que ces conditions de travail étaient indignes et que ces agents devraient bénéficier de bureaux normaux, elle n'a toutefois pas fixé de date à ce transfert.

Il est évident que ce doit être fait IMMEDIATEMENT, des locaux étant libres en rez-de-chaussée.



Risque incendie

L'alerte incendie qu'a connu l'hôtel des impôts de Pau lors d'un incident à la cantine a permis de mettre en lumière les nombreuses insuffisances du système (certains agents n'ont pas évacué, les agents ayant quitté le site ne se sont pas rassemblés à l'endroit prévu à cet effet, les référents serre-file et guide-file ne sont pas correctement identifiés...).



Le président du CHS-DI a décidé que chaque septembre, l'ensemble des agents serait destinataire d'une fiche rappelant les règles de sécurité.

Par ailleurs, le recensement et la formation obligatoire des serre-file et guide-file va se poursuivre.

Trousse à pharmacie

Les agents qui ont suivi la formation de Sauveteur Secouriste du Travail auront en principe prochainement à leur disposition des trousse à pharmacie, achetés soit sur le budget des directions, soit en cofinancement sur le budget 2010 du CHS-DI.



Luminosité

Encore un exemple du manque d'efficacité des décisions prises unilatéralement par les directions : celles-ci ont fait poser sur divers sites des rideaux occultants pour protéger les agents du soleil sans leur demander leur avis.

Ceux-ci se retrouvent dans une demi-pénombre sans réelle possibilité de moduler l'arrivée de lumière naturelle.

Or, si on leur avait posé la question, ou si l'avis du CHS avait été demandé, l'administration aurait posé des stores vénitiens conformément à l'avis de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité.

Des dépenses et des agacements inutiles auraient pu ainsi être facilement évités....

Programme CHS-DI 2009

Programme CHS Ex DGI	
Mise en sécurité toiture-terrasses HDI Biarritz (installation garde-corps)	11.583,26 €
Mise en sécurité toiture-terrasses HDI Pau Bât A (installation garde-corps)	16.348,12 €
Installation répartiteur chaleur HDI Pau Bât B	3.118,20 €
Installation de rayonnage mobiles HDI Bayonne	30.000,00 €
Installation d'une VMC aux archives HDI Pau	1.717,46 €
Remplacement des blocs secours HDI Pau	1.576,45 €
TOTAL	64.343,49 €

Programme CHS Ex DGCP	
Modification éclairage escalier évacuation 6 Place d'Espagne	2.328,61 €
Installation chauffe-eau Trésorerie de Mauléon	579,03 €
Installation chauffe-eau Trésorerie de Navarrenx	992,68 €
Installation chauffe-eau Trésorerie de Salies de Béarn	825,24 €
Installation chauffe-eau Trésorerie de Sauveterre	795,76 €
Réfection peinture et sols dans sanitaires Trésorerie d'Hasparren	2.231,84 €
Achat d'un déshumidificateur Trésorerie d'Hasparren	500,00 €
Pose revêtement thermoplastique dans 3 bureaux TPM Pau	1.892,50 €
Participation à la réfection de l'éclairage TPM Pau	14.000,00 €
Participation à la réfection des faux plafonds suite au nouvel éclairage TPM Pau	8.500,00 €
Participation à la pose de menuiseries extérieures Trésorerie d'Arudy	1717,46 €
Achat de 10 sèche-mains pour équiper 10 trésoreries	1714,45 €
Achat d'un poste téléphonique pour un agent mal entendant	161,50 €
TOTAL	36.239,07€

Programme CHS DDCCRF	
Pose d'un système de désenfumage Direction Pau	1.556,59 €
Vernis anti-dérapant entrée immeuble Direction Pau	79,77 €
TOTAL	1.636,36 €

Programme CHS DRDDI DOUANE	
Installation d'une climatisation réversible BSI Hendaye	27.508,00 €
TOTAL	27.508,00 €

Programme CHS INTERDIRECTIONNEL	
4 formations SST (Secouriste du travail) pour 40 agents au total	4.800,00 €
5 formations de recyclage SST pour 48 agents au total	2.250,00 €
2 formations maniment des extincteurs pour 48 agents au total	1.500,00 €
2 formations Guides et Serre-files pour 20 agents au total	900,00 €
2 formations risques routiers pour 20 agents au total	5.969,95 €
2 formations à la prévention du risque agression pour 22 agents au total	7.500,00 €
TOTAL	22.919,95 €
<p><u>Commentaires :</u> Les recensements concernant les formations « maniment des extincteurs » et « Guide et Serre-files » sont en cours.</p> <p>Concernant le risque routier, la formation aura lieu soit le 3 septembre 2009 soit le 8 septembre 2009. Les convocations sont en cours d'envoi.</p> <p>Pour le risque agression, un premier groupe sera convoqué les 1^{er}, 9 et 18 septembre 2009. Le deuxième groupe sera convoqué les 2, 10 et 24 septembre 2009. Les convocations sont également en cours d'envoi.</p> <p>Pour 2009, le total des dépenses du programme CHS, s'élève donc à 152.646,87 €.</p>	

**Cahiers d'hygiène et de sécurité.
 N'oubliez pas de les remplir
 et de nous en adresser une copie !**

VOS REPRESENTANTS CGT FINANCES AU CHS

Anne SÉGUIER
 DSF
 05.59.14.10.65

Éric MANRY
 Trésorerie de Pau
 05.59.98.22.62

Pascale CARRESSE
 Douanes
 05.59.92.51.18

Laurent LE COQ
 Hôtel des Impôts de Pau
 05.59.98.68.14

Laure LAMBLIN
 Trésorerie Générale
 05.59.98.24.28

Jean-Louis WICHEGROD
 UDCCRF Pau
 05.59.30.84.37